

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue le jeudi 15 mai 2025, à 10 h 45, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

M ^{ME}	Isabelle Giasson	directrice générale et greffière-trésorière
ET		
MM.	Étienne Baillargeon Clermond Coll Guy Côté Michel Desbiens Victor Hamel Claude Lavoie Christian Malouin Julien Normand	représentant de Baie-Trinité représentant suppléant de Pointe-Lebel représentant de Godbout représentant de Baie-Comeau représentant de Franquelin représentant suppléant de Ragueneau représentant de Chute-aux-Outardes président et représentant de Pointe-aux-Outardes

Sont absents :

André Bossé	représentant de Pointe-Lebel
Raymond Lavoie	représentant de Ragueneau

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adjudication appel d'offres public n° 2025-01 – Acquisition chargeur sur roues – Lieu d'enfouissement technique de Ragueneau
- 2.2 Autorisation de financement – Acquisition d'un chargeur sur roues
- 2.3 Autorisation appel d'offres public n° 2025-02 – Rénovation complète du compacteur à déchets 87X75027
- 2.4 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement d'emprunt 25-01 décrétant une dépense de 949 842,91 \$ et un emprunt de 283 698,41 \$ pour la rénovation complète du compacteur à déchets modèle 826C, numéro de série 87X75027

3.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 10 h 45.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-39

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Clermond Coll, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2025-40

2.1 Adjudication appel d'offres public n° 2025-01 – Acquisition chargeur sur roues – Lieu d'enfouissement technique de Ragueneau

Attendu qu'un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 20 mars 2025;

Attendu que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 29 avril 2025 à 11 h 01;

Attendu que trois (3) entreprises ont déposé une offre;

Attendu que les offres reçues ont été analysées;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Victor Hamel, il est unanimement résolu d'adjudiquer le contrat pour l'acquisition d'un chargeur frontal sur roues, au soumissionnaire le plus bas conforme, soit à l'entreprise Société NORS Construction Équipement Canada ST, située au 2107, avenue du Labrador, Baie-Comeau, G4Z 3B9, au montant inscrit au bordereau de soumission pour adjudication de 366 122,02 \$, incluant les taxes applicables.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-41

2.2 Autorisation de financement – Acquisition d'un chargeur sur roues

Attendu que la Régie a procédé à un appel d'offres public n° 2025-01 pour l'acquisition d'un nouveau chargeur sur roues;

Attendu que l'offre conforme la plus avantageuse a été déposée par la Société NORS Construction Équipement Canada ST, pour un montant total de 546 417,54 \$ taxes incluses, incluant une valeur de reprise de 55 000 \$ pour le chargeur actuellement en service;

Attendu que la Régie désire limiter l'impact du financement en affectant une mise de fonds de 200 000 \$, puisée à même son surplus accumulé;

Attendu que le solde résiduel après application de la mise de fonds et de la valeur de reprise s'élève à 298 952,04 \$, ce montant inclut le 50 % de la TVQ non remboursé;

Attendu que le financement du montant résiduel sera effectué par l'intermédiaire du fonds de roulement de la Régie, et que ce dernier sera remboursé annuellement à hauteur de 30 000 \$, à même le poste budgétaire 41860 – Remboursement FDR.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Guy Côté, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, à utiliser une somme de 200 000 \$ provenant du surplus accumulé à titre de mise de fonds pour l'acquisition du chargeur sur roues; à financer 298 952,04 \$ par l'intermédiaire du fonds de roulement (FDR) de la Régie, lequel sera remboursé à raison de 30 000 \$ par année, jusqu'au remboursement complet, et ce, à même le poste budgétaire 41860 – Remboursement FDR.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-42

2.3 Autorisation appel d'offres public n° 2025-02 – Rénovation complète du compacteur à déchets modèle 826C, numéro de série 87X75027

Attendu que le 4 février 2024, le compacteur à déchets, modèle 826C a été endommagé par un incendie;

Attendu que celui-ci a été déclaré « perte totale »;

Attendu qu'après validation, il a été confirmé qu'il est possible de reconstruire le compacteur à déchets malgré les dommages subis;

Attendu que la rénovation complète de l'équipement est plus économique que l'acquisition d'un compacteur neuf.

Sur la motion du représentant suppléant de la municipalité de Pointe-Lebel, Clermond Coll, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder par appel d'offres public pour la rénovation complète du compacteur à déchets modèle 826C, portant le numéro de série 87X75027.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-43

2.4 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement d'emprunt 25-01 décrétant une dépense de 949 842,91 \$ et un emprunt de 283 698,41 \$ pour la rénovation complète du compacteur à déchets modèle 826C, numéro de série 87X75027

Il est, par la présente, donné avis de motion par le représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de Règlement d'emprunt 25-01 décrétant une dépense de 949 842,91 \$ et un emprunt de 283 698,41 \$ pour la rénovation complète du compacteur à déchets modèle 826C, numéro de série 87X75027.

Par le fait même, le projet de Règlement 25-01 est déposé au conseil.
Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-44

3.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Municipalité de Baie-Trinité, Étienne Baillarger, propose la levée de l'assemblée. Il est 10 h 50.



Julien Normand
Président



Isabelle Giasson, directrice générale
et greffière-trésorière